



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 8 Juillet 2021

Procès-Verbal

N° 5/2021

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Élection d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 03/06/2021
3. Budget 2021 : décisions modificatives
4. Communauté de Communes Cœur de Garonne
 - 4.1. Approbation de la mise à jour des statuts et d'extension d'une compétence
 - 4.2. Prorogation de la convention Mise à Disposition Voirie
5. Programme des festivités à venir
6. Salle des Fêtes
 - 6.1. Réouverture au public
 - 6.2. Caution pour ménage
 - 6.3. Règlement de location
 - 6.4. Prêt des chaises
7. SIECT : servitude de passage Impasse des Feuillants
8. Ecole : Appel à projet numérique – suivi de dossier
9. Restructuration locaux secrétariat - achat de matériel informatique
10. Gestion de l'ALAE - ECOLE
11. Urbanisme
 - 11.1. Avis sur dossiers en cours
 - 11.2. Dématérialisation totale des documents d'urbanisme
12. Mise en conformité des installations d'assainissement individuel
13. Personnel communal : bilan année écoulée
14. Réunion publique
15. Compte rendus de réunions
16. Démission d'une conseillère municipale
17. Brumisateurs
18. Questions diverses

Séance du 8 Juillet 2021

En période sanitaire - Épidémie COVID-19

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, MAUROY Frédéric, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie, TOUSTOU Thierry.

Absents : AMARAL Angélique, LEMARCHAND Valérie, MORIN Maurice.

Procurations : MME LEMARCHAND Valérie à MME SAURRAT Catherine, M. MORIN Maurice à M. MAUROY Frédéric.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME Stéphanie SIADOUS est élue à l'unanimité.

2. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 03/06/2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : démission d'une conseillère municipale, achat brumisateurs.

3. Budget 2021 : décisions modificatives - n° 2021DEL0038 et n° 2021DEL0039

A la demande du TPG des modifications budgétaires sont à effectuer. Il s'agit d'opérations d'ordre qui ne changent en rien les résultats du compte administratif et du budget primitif. Compte rendu des opérations sera effectué lors du prochain conseil municipal. Autorisation est donnée à Monsieur le maire pour effectuer ces ajustements

4. Communauté de Communes Cœur de Garonne

4.1. Approbation de la mise à jour des statuts et d'extension d'une compétence - n° 2021DEL0040

Par délibération du 20/05/2021, la Communauté de Communes cœur de Garonne a mis à jour ses statuts et prononcé l'extension de la compétence « ramassage des animaux errants sur la voie publique avec hébergement des animaux en structure privée et ramassage d'animaux morts sur la voie publique ». Les communes membres de l'intercommunalité doivent se prononcer pour approuver ou refuser cette modification statutaire. Vote à l'unanimité

4.2. Prorogation de la Convention Mise à Disposition Voirie – n° 2021DEL0041

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer la prorogation de la convention de mise à disposition entre la commune de GRATENS et la Communauté de Communes Cœur de Garonne, spécifique à l'entretien de la

voirie communale, pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2024, à raison de 200 heures annuelles effectuées par M. Pierre CASTET, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. Autorisation lui en est donnée à l'unanimité

5. Programme des festivités à venir

M. le Maire communique le programme des festivités à venir ; à savoir :

Fête locale les 16-17 et 18 Juillet : deux coffrets électriques ont été sollicités et seront implantés près de la mairie pour l'orchestre et devant la salle des fêtes pour les manèges. La municipalité convie les Gratinoises et Gratinois à l'apéritif dimanche midi après le dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Spectacle TOHU-BOHU le 28 Août proposé par le café des champs : Tohu bohu est subventionné par le Conseil Départemental, la municipalité met les locaux à disposition de l'association gratinoise mais ne prendra pas en charge les coffrets électriques.

La municipalité remercie le comité des fêtes pour l'organisation du vide greniers le 20 juin 2021.

Concernant la commémoration de la Saint Michel nous attendons une date définitive, vraisemblablement début octobre.

6. Salle des Fêtes

6.1. Réouverture au public

La sortie de la crise sanitaire prononcée par décret n° 2021-724 du 07/06/2021 permet la réouverture au public des ERP en instaurant de nouvelles jauges. L'utilisation sans interruption de la salle des fêtes pendant le Covid par l'Alae nous affranchit de tout contrôle avant réouverture, qui peut se faire à 100% de sa capacité. Le masque reste obligatoire à l'intérieur. M. le Maire propose de fixer à 180 le nombre maximum de personnes autorisées dans la salle des fêtes. Cinq locations sont programmées jusqu'à la fin de l'année. Accordé à l'unanimité.

6.2. Caution pour ménage - n° 2021DEL0042

M. le Maire invite le Conseil Municipal à instaurer une caution spécifique au ménage de la salle des fêtes, sur la base d'un montant de 70 €. Celle-ci sera encaissée si l'état des lieux fait mention d'une salle et ses abords non restitués propres et après vérification du tri sélectif. Adopté à l'unanimité

6.3. Règlement de location - n° 2021DEL0043

M. le Maire propose d'intégrer dans le contrat locatif les points 6.1 et 6.2 pour une mise en application immédiate.

6.4. Prêt des chaises - n° 2021DEL0044

L'Assemblée est invitée à statuer sur le prêt des chaises de la salle des fêtes qui nous sont demandées régulièrement ainsi que les tables rondes. Concernant les chaises la municipalité ne souhaite pas les prêter par contre les tables rondes pourront être mise à disposition moyennant une caution de 50 euros.

7. SIECT : servitude de passage Impasse des Feuillants - n° 2021DEL0045

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer une servitude avec le SIECT qui doit procéder à l'extension du réseau d'eau pour desservir trois terrains à bâtir au lieu-dit « Revel » en longeant le chemin rural n° 5. Accordé à l'unanimité.

8. Ecole : Appel à projet numérique – suivi de dossier

La parole est donnée à Stéphanie SIADOUS en charge de ce dossier. Cette dernière indique qu'un devis est à faire pour le matériel prévu, ainsi qu'une convention d'entretien avec l'école.

9. Restructuration locaux secrétariat - achat de matériel informatique

Un nouvel agencement du secrétariat de mairie sera lancé. La salle prêtée au Café des champs sera rénovée en plusieurs phases et par tranche de 20000 euros annuels, un devis a déjà été établi pour les menuiseries extérieures d'autres doivent être demandés pour l'électricité et l'isolation des murs extérieurs

Le secrétariat de mairie sera dans un premier temps transféré dans le bureau occupé par Monsieur le Maire. La réception du public se fera en attendant dans la salle du conseil municipal, l'ancienne salle du conseil à l'étage sera occupé par Monsieur le Maire et les adjoints, deux postes de travail seront créés. Cette réorganisation nécessite l'achat de nouveaux postes informatiques et téléphoniques, le point sera fait dans la semaine et des demandes de subvention suivront.

Le café des champs sera transféré dans la salle arrière à disposition de toutes les associations.

10. Gestion ALAE - ECOLE

La Directrice de l'Alae Mélanie, est promue sur un autre poste et l'ensemble du personnel renouvelé. Une réunion de cadrage aura lieu en début de rentrée scolaire afin de définir le rôle de chacun, Ecole Alae et Mairie, d'autant que le personnel communal est mis à disposition par convention durant le temps des repas cantine.

Les exercices de sécurité dans les locaux de l'école doivent se faire avec un élu, même s'il s'agit d'exercice à l'initiative de l'académie comme il semble que ce soit le cas deux fois par an. Un exercice d'évacuation incendie doit se faire pendant la pause méridienne. Une formation extincteur est nécessaire et sollicitée par le personnel (voir avec les établissements Recurt)

Il convient également de faire un rappel concernant l'achat de matériel pour l'école (4600 euros par an), une commande groupée notamment pour les ramettes de papiers auraient pu entraîner cette année une économie de 170 euros, le budget de l'école est le deuxième budget de la commune et il convient d'être prudent et économe.

11. Urbanisme

11.1. Avis sur dossiers en cours

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour des divisions parcellaires et projets d'urbanisme en cours. Maintenir notre ruralité en évitant les divisions parcellaires (minimum de 1000m² par projet) tant que faire se peut, éviter la promiscuité nous permettra de garder l'esprit « petit village ».

Une demande par mail de deux lots à construire sur une parcelle de 2000 m² dans le bas de Gratens dans une impasse est déposée en mairie. Les deux lots sont refusés par le conseil municipal, quant à l'autorisation pour un lot elle est reportée en attente des autorisations de branchement et sera soumise à un prochain conseil municipal.

28 demandes de certificats d'urbanisme A et B, 11 permis de construire, 22 déclarations préalables et divisions parcellaires ainsi que 2 permis d'aménager ont été déposés à ce jour en 2021.

Un dossier sensible en termes d'implantation et de volumétrie chemin Mailloles fera l'objet d'une attention particulière avec consultation des élus.

11.2 Dématérialisation totale des documents d'urbanisme

La commune de Gratens applique déjà la dématérialisation partielle des documents d'urbanisme, toutefois elle s'est inscrite pour un basculement total dans ce domaine.

12. Mise en conformité des installations d'assainissement individuel

Suite à une demande d'implantation de mobil home avec un permis précaire de 18 mois renouvelables la mairie a appris que l'installation d'assainissement n'était pas conforme pour les deux appartements déjà créés sans autorisation ; affaire à suivre.

13. Personnel communal : bilan année écoulée

M. le Maire fait un bilan du fonctionnement des services sur l'année écoulée.

Le décompte des heures a été fait en concertation avec le personnel et validé. On se doit de rappeler qu'un poste n'a pas été reconduit en septembre dernier. Un léger ajustement des heures devra néanmoins intervenir en début d'année.

14. Réunion publique

M. le Maire propose la tenue d'une réunion publique début septembre. Elle sera reportée en fin d'année pour les vœux.

15. Compte rendus de réunions

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le Directeur de la MJC de Carbonne pour la réorganisation des services en sept 2021. Une clarification des missions s'impose et fera l'objet d'une réunion à la rentrée scolaire (cf point 10)

Une réunion s'est tenue samedi dernier entre les Maire de Gratens, de Senarens, du Pouy de Touges, la conseillère départementale et la responsable du transport péri scolaire du conseil départemental. L'école de Sénarens est menacée de fermeture. Un effort a été demandé à 15 communes pour remonter les effectifs de Sénarens. Après avis de Mme VARGAS notre directrice d'école il n'est pas opportun d'accéder à cette demande, 20 élèves partiront de Gratens pour le collège l'année prochaine et nous risquons de nous retrouver dans la même situation.

16. Démission d'une conseillère municipale.

Monsieur le Maire présente la démission de Mme RODRIGUEZ Graziella du poste de conseillère municipale, la remercie pour le travail qu'elle a effectué durant l'année écoulée et plus particulièrement dans les 3 premiers mois du mandat au sein de la commission enfance jeunesse.

17. Brumisateurs

24 Brumisateurs seront achetés par la municipalité et mis à disposition des personnes âgées qui le souhaiteront.

18. Questions diverses

- Un devis sera demandé pour réparer le photocopieur mis à disposition des associations.
- Il devient urgent de structurer l'organisation du marché.
- le véhicule municipal sera flocké « commune de Gratens » avec une photo de la mairie afin d'être plus facilement identifiable.

Fin de séance à 22H30.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Angélique AMARAL	<i>Absente</i>
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Sébastien FELIU	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	<i>Procuration à SAURRAT Catherine</i>
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	<i>Procuration à MAUROY Frédéric</i>
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	